

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 23 août 2023

Bilan des accidents-incidents de chasse 2022-2023

Le bilan annuel (saison 2022-2023) de l'accidentologie à la chasse a été présenté par l'Office français de la biodiversité (OFB) en conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) le 7 juillet 2023.

Ce bilan fait état d'un nombre d'accidents mortels en baisse, avec 6 décès constatés (chiffre historiquement le plus bas relevé) contre 8 la saison dernière. Les 6 victimes étaient des chasseurs.

Il fait également état d'un nombre d'accidents en baisse, avec 78 accidents constatés contre 90 la saison dernière (un accident est défini par toute blessure corporelle survenue par arme à feu dans le cadre d'une action de chasse).

Il montre enfin une baisse du nombre d'incidents, à 84 contre 104 la saison dernière (un incident est défini par une situation relevée susceptible d'avoir mis en danger les personnes ou les biens). Les incidents les plus fréquemment relevés concernent les tirs en direction d'habitations, de véhicules ou d'animaux domestiques. Ils révèlent quasi systématiquement un manquement aux règles essentielles de sécurité à la chasse.



Chasseur de petits gibiers avec son chien.
©Philippe Massit / OFB

Ces chiffres s'inscrivent dans la tendance des vingt dernières années, qui se caractérisent par une baisse de 80% des accidents mortels et de 62% des accidents.

Dans le même temps, il est à noter une augmentation très forte des prélèvements de grand gibier (avec plus de 1 500 000 animaux prélevés, dont 800 000 sangliers, soit une augmentation de plus de 50% en 20 ans), qui

constituent le mode de chasse le plus accidentogène.

Les efforts réalisés depuis deux décennies par les chasseurs (évolution des pratiques, vigilance accrue), par les fédérations (formations, sensibilisations, contrôles), par leurs partenaires (dialogue autour des enjeux de sécurité), par l'Etat et l'OFB (examen du permis de chasser, contrôle, supports de communication, évolutions législatives et réglementaires récentes, plan sécurité à la chasse en cours de déploiement) semblent avoir un effet durable sur l'accidentologie à la chasse.

Ces efforts méritent d'être poursuivis, dans l'objectif de se rapprocher toujours plus du zéro accident de chasse. Il est toutefois nécessaire de rester prudent dans la mesure où, avec cette baisse, les effets des efforts sont susceptibles de se traduire de moins en moins directement dans les chiffres.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse :

Florence Barreto : 06 98 61 74 85

Isabelle Cytowicz : 06 59 68 43 08

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr